

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION LAVAGE DE VEHICULE
N° 2025/06/78

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par Madame Lilia DEHILIS Animatrice Jeunesse du Centre Socio Culturel de Le Pouzin en vue de mettre en place des opérations de lavage de véhicules ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre du financement du projet jeunes, Madame Lilia DEHILIS est autorisée à mettre en place des opérations lavage intérieur de véhicules devant le centre socio culturel sur la place Vincent Auriol 07250 Le Pouzin les jours suivants de 9h00 à 12h00 :

- Le 14 juin 2025
- Le 28 juin 2025

ARTICLE 2 :

Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte-Sur-Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 10 juin 2025

Le Maire,

Christophe VIGNAL

